Adhésion/Inscription Maison Pour Tous

Saison 2017/2018 — de septembre 2017 à août 2018

Activité :	
Type :	
Horaires :	

Adhérent			
Boissy		**Extérieur**	
Adulte		**Ado**	
Enfant		**Petit**	

Nom :			
Nom de jeune fille :			
Prénom :		**Né(e) le**	
Adresse :			
Code Postal :	**Ville :**		
Tél. mobile :		**Tél. fixe :**	
Courriel (e-mail) :	@		

(en majuscule ! plus lisible pour notre saisie informatique)

Acceptez-vous de recevoir des informations de la MPT par courrier électronique ? OUI ☐ NON ☐

Si 1ère activité cocher ici : ☐ **Et noter l'adhésion 18 €** ➡		€
Coût de l'activité ➡		€
Si 2ème activité, remise 5%* **(Ne pas compter une deuxième fois l'adhésion)** ➡		€
Total ➡		€

Attestation CE : OUI ☐ NON ☐

Règlement par chèques

1er chèque **(Incluant les 18 € si 1ère activité)**	**Montant :**		**€ - Banque**	
2ème chèque	**Montant :**		**€ - Banque**	
3ème chèque	**Montant :**		**€ - Banque**	
Nom/prénom titulaire du cpte.				
Règlement espèce	**Montant :**		**€ - N° du reçu**	

Etes-vous disponible pour donner un peu de votre temps pour la MPT ?(dans le cadre du CEC) OUI ☐ NON ☐

organisation d'événements☐ **mécénat**☐ **communication**☐

autres compétences

Observations :

Acceptez-vous que l'on utilise les photos et/ou films que l'on pourrait prendre de vous ou de vos enfants dans le cours de l'année et ce uniquement à des fins de promotion de la MPT (plaquette, affiches, site web…). OUI ☐ NON ☐

MAISON POUR TOUS
Chemin du Cimetière – 95650 Boissy l'Aillerie
Association loi 1901

Date de l'inscription :	
Signature obligatoire	

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), modifiée par la loi 2004-801 du 06 août 2004 (relative à la protection des personnes physiques à l'égard de traitement de données à caractère personnel), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, relatif aux informations qui vous concernent. Pour cela vous pouvez en faire la requête auprès du Président de l'Association, à l'adresse ci-dessous. Ces informations ne sont destinées qu'à la gestion de la MPT et ne sont pas conservées au-delà d'un an après votre année d'inscription.

Aucun remboursement ne sera accepté après les deux premiers cours d'essais.

* Une réduction de **5 % sur l'activité la moins chère,** est accordée aux adhérents pratiquant au moins 2 activités.